

Adopté le :16 décembre 2022.....

Date de mise en ligne :17 décembre 2022.....

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 18 novembre 2022 à 20h00 à la mairie

Séance présidée par Mr VILLEMAIRE Jean-Luc

Membres présents : Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BERGE Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mr Pierre JOLY, Mr PIRAT Sébastien, Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie et Mme SAUVAGE Tatiana.

Membres excusés : Mme DUCROT Isabelle pouvoir donné à Mr MALIN Jacky, Mme RICHARD Camille pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mme PELLETIER Magali

Secrétaire de séance : Mr JOLY Pierre

Auxiliaire de secrétaire de séance : Mme PIRAT Magali

La séance est ouverte à 20h00.

Le quorum est atteint.

Ordre du jour : Adoption du procès-verbal du conseil d'octobre - Désignation du secrétaire de séance – Prestations de service avec le Syndicat Mixte – Stagiairisation de Mme GREVOT Laëtitia et modifications du tableau des effectifs – Mise à disposition d'un fonctionnaire territoriale avec BLI – Eclairage Public – RPQS eau potable – RPQS assainissement collectif – Projet commercial – Terrains à vendre du département de l'Ain – Commissions – Questions diverses - Invitations diverses - Vie communale

- **Adoption du procès-verbal du conseil d'octobre**

Monsieur le Maire demande aux membres de se prononcer sur le dernier compte-rendu de conseil, ils acceptent à 13 Pour dont 2 pouvoirs (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BERGE Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mme DUCROT Isabelle (pouvoir donné à Mr MALIN Jacky), Mr JOLY Pierre, Mr PIRAT Sébastien, Mme SAUVAGE Tatiana, Mme RICHARD Camille (pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc), Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention.

- **Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Maire nomme Mr JOLY Pierre comme secrétaire de séance. Les membres acceptent à 13 Pour dont 2 pouvoirs (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BERGE Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mme DUCROT Isabelle (pouvoir donné à Mr MALIN Jacky), Mr JOLY Pierre, Mr PIRAT Sébastien, Mme SAUVAGE Tatiana, Mme RICHARD Camille (pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc), Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention.

- **Prestations de service avec le Syndicat le Mixte**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a signé une convention de prestations de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol sur la commune avec le syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne. Cette convention a démarré au 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 3 ans et a déjà été renouvelée une fois pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022. Il convient d'établir une nouvelle convention. Cette convention sera établie pour 4 ans soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Les membres acceptent à 13 Pour dont 2 pouvoirs (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BERGE Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mme DUCROT Isabelle (pouvoir donné à Mr MALIN Jacky), Mr JOLY Pierre, Mr PIRAT Sébastien, Mme SAUVAGE Tatiana, Mme RICHARD Camille (pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc), Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention.

- **Stagiairisation de Mme GREVOT Laëtitia et modifications du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire rappelle que le contrat à durée déterminé de Mme Laëtitia GREVOT, pour le poste de cantinière se termine le 31 décembre 2022. Mme Laëtitia GREVOT effectue également des heures complémentaires, depuis les départs de Mmes THYOT Emilie et MAZOYER Virginie, pour la surveillance méridienne. Il convient de décider de la suite à donner pour son contrat. Monsieur le Maire évoque les différentes possibilités : CDD, CDI ou stagiairisation et demande à l'assemblée de se prononcer. Le conseil décide de stagiairiser Mme GREVOT Laëtitia au 1^{er} janvier 2023, à 13 Pour dont 2 pouvoirs (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BERGE Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mme DUCROT Isabelle (pouvoir donné à Mr MALIN Jacky), Mr JOLY Pierre, Mr PIRAT Sébastien, Mme SAUVAGE Tatiana, Mme RICHARD Camille (pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc), Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention.

Il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Mme GREVOT Laëtitia actuellement à 19.58/35^{ème} passe à 21.15/35^{ème}
- Suppression des postes d'agent social à 1.83/35^{ème} et d'agent technique à 4.96/35^{ème}

Le conseil accepte ce tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2023 à 13 Pour dont 2 pouvoirs (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BERGE Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mme DUCROT Isabelle (pouvoir donné à Mr MALIN Jacky), Mr JOLY Pierre, Mr PIRAT Sébastien, Mme SAUVAGE Tatiana, Mme RICHARD Camille (pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc), Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention.

- **Mise à disposition d'un fonctionnaire territoriale avec BLI**

Monsieur le Maire rappelle que la convention de mise à disposition ponctuelle de Mme MALANDRINI Nelly par Bresse Louhannaise Intercom', conclue au 1^{er} janvier 2022 dans le cadre d'une mission de remplacement d'un agent administratif au poste de secrétaire de mairie doit être modifiée à la suite de son départ en retraite. Mme PERNIN Aurélie se chargera de cette mission, dans les mêmes conditions, pour une durée hebdomadaire de travail de 17.5/35^{ème} au maximum, depuis le 5 septembre 2022 et ce jusqu'au 31 décembre 2024.

Les membres acceptent à 13 Pour dont 2 pouvoirs (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BERGE Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mme DUCROT Isabelle (pouvoir donné à Mr MALIN Jacky), Mr JOLY Pierre, Mr PIRAT Sébastien, Mme SAUVAGE Tatiana, Mme RICHARD Camille (pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc), Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention.

- **Eclairage public**

Monsieur le Maire propose de modifier les horaires d'éclairage afin de faire des économies. L'éclairage public serait coupé de 22h00 à 6h30 sur toute la commune, seule exception le samedi où l'éclairage du bourg et vers la salle des fêtes sera interrompu de 0h00 à 6h30. En ce qui concerne l'éclairage public vers la caserne des pompiers, son amplitude horaire d'éclairage reste inchangée.

Les membres acceptent à 13 Pour dont 2 pouvoirs (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BERGE Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mme DUCROT Isabelle (pouvoir donné à Mr MALIN Jacky), Mr JOLY Pierre, Mr PIRAT Sébastien, Mme SAUVAGE Tatiana, Mme RICHARD Camille (pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc), Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention.

- **RPQS Eau potable**

Monsieur le Maire relate un résumé du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Eau Potable exercice 2021, compétence de Bresse Louhannaise Intercom' pour 8 communes, les autres sont gérées par des syndicats. Ce service était exploité par SUEZ Eau France jusqu'au 30 juin 2021 et depuis le 1^{er} juillet 2021 est exploité par la SAUR. 3650 abonnés au 31 décembre 2021 dont 452 pour Dommartin. Divers travaux et investissements réalisés sur 2021.

- **RPQS assainissement collectif**

Monsieur le Maire présente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Collectif exercice 2021, compétence de Bresse Louhannaise Intercom'. Service géré en régie pour toutes les communes du territoire, toutefois, l'exploitation des systèmes épuratoires de certaines communes se fait par le biais d'un contrat de prestation de service avec la société SUEZ de 2021 à 2027. 9037 abonnés au 31 décembre 2021 dont 191 pour Dommartin.

- **Projet commercial**

Monsieur le Maire informe que le relevé topographique a été fait le 15 novembre. Il a été transmis à l'Agence Technique Départementale, qui doit nous faire parvenir cette semaine les documents pour lancer la consultation de l'appel à projet.

- **Terrains département de l'Ain**

Monsieur Le Maire rappelle que lors du dernier conseil, il avait informé de la vente de terrains appartenant au département de l'AIN. (Les parcelles ZM 48, ZM 49, ZM 72, ZM 101, ZM 109 et AC 242) Plusieurs personnes se sont portées acquéreurs. Nous allons transmettre ces propositions au département de l'Ain. Le conseil souhaite postuler pour acquérir la parcelle ZM 49.

- **Commissions**

▪ **Matériels**

Une réunion de la commission « matériels » est à prévoir prochainement.

▪ **Bâtiments**

• **Alarme Agence Postale Communale**

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil, il avait été demandé d'autres devis pour changer l'alarme de l'Agence Postale Communale. Nous avons contacté notre assureur, Groupama, qui travaille avec SPARA. L'offre tarifaire reçue est de 51.70€ H.T. soit 62.04€ TTC par mois.

Les membres acceptent à 13 Pour dont 2 pouvoirs (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BERGE Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mme DUCROT Isabelle (pouvoir donné à Mr MALIN Jacky), Mr JOLY Pierre, Mr PIRAT Sébastien, Mme SAUVAGE Tatiana, Mme RICHARD Camille (pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc), Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention.

• **Divers**

Monsieur FERRIER Jean-Pierre a contacté l'entreprise SORGUE pour la réfection de la charpente du lavoir et la charpente de l'école qui est à traiter. L'entreprise SORGUE va nous recontacter.

L'éclairage extérieur du logement du 1^{er} étage du bâtiment Luzy est Hors Service et la robinetterie de la pièce principale est à changer. Ces soucis vont être résolus.

Monsieur FERRIER Jean-Pierre fait un point sur tous les éclairages dans les bâtiments communaux. De nombreux éclairages seraient à changer pour réaliser des économies. Le représentant de REXEL vient le 21 novembre, sur place afin d'étudier le sujet. En priorité seront changés les éclairages de l'agence postale, de la garderie et la mairie.

Monsieur FERRIER Jean-Pierre a baissé les températures des chauffe-eaux.

Monsieur PIRAT Sébastien informe qu'il est toujours en attente de la pièce d'Aldes pour la VMC.

Au niveau du lavoir, du tri va être fait. Des travaux sont à prévoir afin de réhabiliter le lavoir pour faire une réserve d'eau pour l'arrosage.

- **Voirie**

- **Travaux de soutènement à la Liambe**

Nous sommes toujours dans l'attente de l'Office Français de la Biodiversité concernant les travaux à réaliser.

- **Communication**

Prochaine réunion de la commission, lundi 5 décembre à 20h00

- **Affouages**

Les affouagistes vont se réunir prochainement. Monsieur TABOURET Christophe va prendre contact avec eux.

- **Questions diverses :**

- **Terrain Boucle de la Baisse**

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait fait une offre à 4000€ pour la parcelle ZP 91, une offre extérieure a été faite à 5000€, le conseil souhaite surenchérir à 6000€.

- **Ecran secrétariat mairie**

Monsieur le Maire informe qu'il serait plus simple d'avoir un 2^{ème} écran d'ordinateur au secrétariat de mairie, le conseil accepte le devis de XEFI de 511.44€ TTC, fourniture, livraison et installation.

- **Ballades en solnan**

Monsieur le Maire informe qu'une manifestation est prévue, le 18 mars, à la salle des fêtes, avec des artistes, pour le « Printemps des Poètes ». Donne lecture du devis de l'artiste Salim Nalajoie d'un montant de 500€ pour une prestation ce jour-là. Le conseil refuse ce présent devis.

- **Alignement « aux Tillières »**

Monsieur le Maire informe d'une convocation du cabinet ABCD, le jeudi 24 novembre à 8h30, pour re-bornage d'un terrain au lotissement Les Tillières. Aucun membre n'est disponible pour assister.

- **Invitations diverses**

Monsieur le Maire donne lecture de l'invitation reçue de la Galerie du Revermont à Augea pour les 26 et 27 novembre, 3 et 4 décembre et du 18 au 24 décembre, Maryline BUSI représentera la commune.

- **Vie communale**

Monsieur le Maire rappelle que la remise des cartes cadeaux aux agents sera le 16 décembre à 19h00 suivi du conseil municipal à 20h30.

La séance est close à 22H15.

Secrétaire de séance,
Pierre JOLY

Monsieur le Maire,
VILLEMAIRE Jean-Luc

